

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

---

13<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES  
(Niamey 18 - 22 Juin 1980)

---

Point 1.5 de l'Ordre du Jour

Annexe II

COMMUNICATION DU SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS ET DE  
L'INSTITUT DU SAHEL A LA REUNION DE CONCERTATION  
CEAO/CILSS/PNUD

## COMMUNICATION DU SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS

I - La crise de l'énergie, phénomène mondial prend au Sahel un caractère particulier ; il y a un déséquilibre entre l'offre limitée et la demande qui va en augmentant.

Il se pose un problème d'approvisionnement en bois. Le déboisement progresse en cercles concentriques autour des villes et villages. L'équilibre est précaire voire rompu en plusieurs endroits. Le rétablissement de l'équilibre suppose un effort de reboisement et en même temps un effort d'économie de bois et d'introduction d'énergies de substitution.

Les recherches en cours au Sahel avec les énergies de substitution couvrent essentiellement l'énergie solaire, le gaz butane et le charbon fossile.

Au CILSS 2 documents mettent l'accent sur les énergies de substitution dont l'énergie solaire :

- le document énergie dans la stratégie de développement du Sahel qui conclut entre autres sur la nécessité d'identifier des projets de développement dont la réalisation va dans le sens d'une meilleure utilisation de l'énergie et d'un plus grand recours aux sources d'énergies nationales.

- le plan de lutte contre la désertification dans les pays membres du CILSS. Ce plan adopté lors du 4<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS comprend 6 programmes dont le "programme Energie, meilleure utilisation du bois et substitution".

Au niveau du CILSS il est donc envisagé :

- 1) un centre d'information régionale sur l'énergie et des répondants nationaux.

2) la création d'un centre régional sur l'énergie éolienne aux Iles du Cap-Vert

3) l'élaboration par pays d'un plan d'énergie

4) des actions en matière d'utilisation de l'énergie :

4.1 - SOLAIRE : Le soleil offrant une source d'énergie gratuite à l'emploi. Il est prévu dans ce cadre un accord de coopération avec la GTZ. Cet accord prévoit l'installation dans un premier temps de 2 centrales solaires de grande puissance pour la production d'électricité au Sénégal et dans une seconde phase dans d'autres pays membres du CILSS.

4.2 - DEVELOPPEMENT DE LA VULGARISATION DES DECHETS VEGETAUX :

Surtout les fermentations méthaniques à petite échelle utilisant essentiellement des déchets végétaux. Des actions sont en cours en Haute-Volta. Son extension à d'autres pays n'est pas exclue. Les centres voltaïques devront être considérés comme Centres de référence en la matière. Il est à noter qu'un projet de coopération avec l'ONUDI est en cours d'élaboration. Il est envisagé dans ce cadre l'envoi de 5 sahéliens en Inde en voyage d'étude sur les biogaz.

4.3 - ENERGIEEOLIENNE : Un embryon de centre régional d'énergie éolienne est en place aux Iles du Cap-Vert. Son renforcement est vivement souhaité.

4.4. - FOYERS AMELIORES : Des projets sont en cours d'exécution et d'autres sont en cours d'élaboration.

5) En matière d'énergie une mission particulière est assignée à l'Institut du Sahel dont le Directeur général fera tout à l'heure une communication.

III - Dans le cadre d'une future coopération régionale et inter-organisme, il serait souhaitable :

- d'une part qu'on retienne le principe d'une concertation permanente en matières de recherche, d'échanges et d'information sur les programmes et activités. Le cercle de concertation pourrait être animé par l'Institut du Sahel et comprendrait tous les organismes et institutions intéressés par le Développement et l'utilisation des énergies renouvelables dans la sous-région.

- d'autre part qu'on parvienne à une certaine répartition des tâches pouvant être schématiquement conçue de la manière suivante :

- . Coordination des actions de recherche, de formation et d'information :  
Institut du Sahel

- . Recherches, expérimentations : Centres Nationaux (ONERSOL, LABO DAKAR, LABO BAMAKO, LABO OUAGA) et régionaux (Centre CEAO Bamako, Centre énergie éolienne Cap-Vert, Centre biogaz Ouaga).

- . Production d'appareils : CEAO

satisfaction des besoins domestiques urbains et industriels : CEAO

- . Utilisation, vulgarisation en milieu rural : CILSS.

## COMMUNICATION DE L'INSTITUT DU SAHEL

Dès la création du CILSS en septembre 1973, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont senti la nécessité de créer au sein de cette Organisation, une Institution Sahélienne qui servirait de support aux programmes de développement, de coordination et d'harmonisation des efforts de recherche dans ces pays.

Lors de sa session ordinaire en 1974, l'Assemblée Générale des Nations-Unies adopta une Résolution demandant la création de cet Institut Sahélien et il fut confié au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) la définition de l'orientation et des grandes lignes de son programme.

C'est ainsi qu'en Mai-Juin 1975, une mission PNUD-FNUE fut chargée de fournir un rapport qui servirait de base de discussions avec les Etats membres. Ce rapport fut examiné aux réunions de Chercheurs Sahéliens à Bamako (12-14 avril 1976, 28-30 septembre 1977). Il fut réorienté selon les désirs des Etats et soumis à une Réunion élargie aux compétences non sahéliennes (institutions académiques étrangères et sources de financement) du 24 au 28 octobre 1977 à Ouagadougou. Ce programme, dit "programme de Ouagadougou", accepté par le Conseil des Ministres et le Sommet des Chefs d'Etat du CILSS à Banjul en décembre 1977, devait être l'unique plateforme de travail de l'Institut. Celle-ci nous fixait dans le domaine précis des énergies renouvelables, des axes de recherche suivants :

- l'énergie solaire pour l'exhaure de l'eau en vue de la satisfaction des besoins domestiques (études socio-économiques, techniques et technologie de fabrication) ;
- la domestication de toutes les formes d'énergie solaire et éolienne ;
- l'étude des possibilités d'autres sources d'énergie de substitution (biogaz, résidus des animaux et de cultures).

Ces lignes directrices du travail qui nous concernent aujourd'hui étaient contenues dans les actes de la réunion organisée par le CILSS et la CEAO à Bamako en 1976 et aussi dans le rapport de la mission CILSS/PNUD de 1976 intitulé : "Programme pour l'utilisation de l'énergie solaire dans les pays soudano-sahéliens".

Cette mission faite sur la demande du CILSS et financée par le PNUD groupait des fonctionnaires, Experts et Consultants du PNUD, de l'UNESCO, de l'ONUDI, de la CEAO et du Département de la Coopération Technique pour le Développement des Nations-Unies (D.T.C.D.). Elle avait pour but de faire l'inventaire des moyens existants et des besoins, d'étudier les meilleures conditions et les cadres institutionnels dans lesquels pourrait se développer la Recherche appliquée en matière d'Energie Solaire, de concevoir et de réaliser la mise au point de prototypes divers d'installations solaires et de faire la diffusion des résultats des expériences.

La mission conclurait entre autre sur la certitude qu'elle avait que le Sahel était parmi les régions du Monde celle qui offrait les données les plus favorables quant à la durée annuelle et l'intensité du rayonnement solaire. A cause du manque d'énergie dites classiques, il apparaît de plus en plus clairement que l'énergie solaire et l'énergie éolienne - la première surtout - pourraient contribuer de manière appréciable à la mise en oeuvre de programmes importants de développement économique et social des populations sahéliennes défavorisées à l'heure actuelle.

Certaines des conclusions de ce rapport rejoignent les préoccupations des Gouvernements du CILSS et celles des Experts Sahéliens.

Nous pensions, partant de la mission assignée à l'Institut du Sahel dans le cadre du CILSS ainsi que des Recommandations des Experts Sahéliens et des conclusions de la mission citée plus haut, mettre en place une structure chargée d'élaborer en accord avec les institutions nationales, un programme régional de recherche et de formation.

C'est dans ce but que nous avons pris contact avec les institutions nationales des Etats du CILSS en vue de connaître leurs besoins et élaborer le programme qui rencontre leur assentiment.

La plupart des institutions sahéliennes visitées ou contactées, nous donnaient leur acceptation de principe pour s'associer au programme de recherche de l'Institut du Sahel dans le domaine de l'Energie Solaire qui devait aboutir à la coordination et à la promotion de la recherche dans le domaine de l'Energie Solaire.

La plupart de nos interlocuteurs rejetaient l'idée de nouvelles missions par le fait qu'un certain nombre de documents fondamentaux contenant des recommandations précises faites au cours des réunions groupant les Spécialistes de l'Energie Solaire des Pays Sahéliens, existent déjà et pourraient servir de base à une coordination et à la promotion de la recherche en énergie solaire dans les Pays du Sahel. En outre, les responsables rencontrés affirmaient que la participation à de trop nombreuses réunions, conférences, missions sans résultats concrets appréciables, absorbait trop de temps des chercheurs et nous proposaient la création au sein de l'Institut, d'une cellule de coordination régionale. Cette cellule se chargerait de mettre en pratique ces recommandations.

Des contacts avaient été établis avec le PNUD dès 1978 en vue de trouver les moyens financiers et techniques pouvant nous permettre la mise en place de cette cellule de coordination régionale. Lors d'une première visite effectuée au Siège du PNUD en janvier 1979, la Division des Projets Régionaux pour l'Afrique nous promettait de mettre à notre disposition la somme de UN MILLION de Dollars US réservée au Sahel en vue de nous permettre de remplir la mission qui était nôtre dans le domaine de l'Energie Solaire.

C'est ainsi que nous avons formulé une requête demandant au PNUD et au D.T.C.D de recruter et de détacher auprès de l'Institut un Expert pour une durée d'un an qui aura à mettre en place la cellule de coordination

chargée d'harmoniser, de coordonner les projets nationaux d'énergie solaire et de mettre au point un programme régional en la matière. Le D.T.C.D. en tant qu'organisme d'exécution a été chargé d'élaborer le projet d'assistance préparatoire et de le soumettre à l'Institut du Sahel pour accord avant de l'envoyer au PNUD pour approbation.

C'est cette démarche qui sera suivie. Le 2 février 1979, le D.T.C.D nous faisait parvenir le document : "Assistance Préparatoire dans le domaine de l'Energie Solaire" qui fut étudié et amendé par l'Institut avant d'être retourné pour approbation définitive.

Nous fûmes informés en juillet par le PNUD de la mise sur pied d'une mission CEAO/UNESCO sur les problèmes d'énergie solaire et de l'opportunité de la suspension de cette assistance préparatoire en attendant les conclusions de la mission, et ceci afin d'éviter toute duplication entre les activités du futur centre et celles de l'Institut.

Nous étions d'accord avec le PNUD sur cela puisque le rôle de l'Institut en tant que coordonnateur des recherches était principalement de faire en sorte qu'il n'y ait pas duplication dans les diverses activités.

Nous avons cependant souligné que notre activité s'étendait géographique au Sahel et que par conséquent les Etats Sahéliens non membres de la CEAO devraient être intéressés au même titre par les activités en matière d'énergie. Nous avons en plus souligné au PNUD que l'assistance préparatoire que nous avons demandée débordait le cadre de l'énergie solaire directe puisque nous voulions faire des études sur les éoliennes et les énergies provenant de la biomasse.

Ce souci apparaissait clairement dans le document de projet soumis par le D.T.C.D. et que nous avons approuvé.

Lors de notre visite à l'ONUDI les 18 et 19 juin 1979, nous avons proposé une réunion de concertation entre l'Institut du Sahel/CILSS, la CEAO, l'UNESCO, l'ONUDI, avec la participation du PNUD et du D.T.C.D.

en vue de coordonner, d'harmoniser et de promouvoir nos activités respectives ou conjointes en matière d'énergies renouvelables, de l'énergie solaire directe en particulier.

Nous ne pouvons donc que saluer avec joie la tenue de notre présente réunion qui nous permettra, j'en suis sûr, de lever toute équivoque et de nous engager dans une coopération fructueuse qui fera jouer à nos institutions respectives, le rôle qui leur est dévolu dans les domaines qui nous préoccupent aujourd'hui.

Il nous faudra donc au cours de cette réunion trouver les modalités pratiques de coopération et arriver à délimiter clairement nos compétences.

De notre côté, nous pensons qu'une solution peut être trouvée et sommes d'accord, compte tenu des préoccupations majeures de chacune de nos institutions, qu'une intervention commune dans ce domaine soit réalisé selon la répartition des tâches qui vient d'être énoncée par le Secrétaire Exécutif du CILSS.

Les différents contacts entrepris entre l'Institut du Sahel/CILSS et la CEAO en octobre 1979, janvier 1980 à Ouagadougou et tout récemment la semaine dernière à Bamako, ont créé les conditions d'un bon départ pour une coopération fructueuse entre nos institutions.

Voilà rapidement esquissée, la mission de l'Institut du Sahel dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que la genèse des différentes actions entreprises à notre niveau en vue de la réaliser.

Je souhaite vivement que cette rencontre très importante nous permette d'arriver à des résultats positifs.

Je vous remercie !

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

---

14è Conseil des Ministres du CILSS  
(PRAIA du 22 au 27 Janvier 1981)

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

ANNEXE 5

SITUATION DE LA PROGRAMMATION DES PROJETS REGIONAUX  
POUR LE Vè FED

## I - MANDAT CONFIE AU SECRETAIRE EXECUTIF PAR LE 13<sup>e</sup> CONSEIL DES MINISTRES

Il est rappelé que le 13<sup>e</sup> Conseil des Ministres a décidé de présenter au financement de la Commission des Communautés Européennes, sur les Fonds du V<sup>e</sup> FED, un programme de 22 projets régionaux dont la liste figure en annexe IV du compte rendu de ce Conseil. Prenant cette décision, le Conseil a ainsi confié explicitement au Secrétariat Exécutif le mandat de suivre et coordonner l'élaboration de ce programme jusqu'à sa présentation au bailleur de fonds.

Il est rendu compte ci après de l'exécution de ce mandat.

## II - TACHES REALISEES DEPUIS LE 13<sup>e</sup> CONSEIL DES MINISTRES

Depuis le dernier Conseil les trois tâches suivantes ont été réalisées :

- première mise au point du programme avec les départements techniques régionaux concernés ;
- première prise de contact, sur l'ensemble du programme avec des représentants de la CCE ;
- remaniement du programme à la suite de cette première rencontre.

### 2.1. - Première mise au point du programme avec les départements techniques concernés

Cette première mise au point avait pour but d'examiner l'état d'avancement de chaque dossier de projet afin d'évaluer une date approximative de présentation au sein de la période couverte par Lomé II - Pour cela il était nécessaire :

- de constater le degré d'élaboration de chaque dossier et d'évaluer le travail d'étude ou de mise en forme restant à accomplir ;
- d'appréhender les problèmes de fond posés par chaque dossier et notamment de vérifier les cohérences avec la stratégie du CILSS, les cohérences internes des projets (cohérence entre objectifs et moyens), la cohérence avec les autres programmes nationaux et régionaux (complémentarités, duplications etc...) et avec les politiques nationales - Pour atteindre ces objectifs, les différentes Directions, Unités techniques ou Départements concernés du Secrétariat Exécutif et de l'Institut du Sahel ont été contactés, ainsi que, dans la mesure du possible, certains experts nationaux ayant participé aux missions d'identification des projets. Tous les documents disponibles ont pu être rassemblés et faire l'objet d'une première analyse.

Ce travail préliminaire a donné lieu à l'établissement d'un rapport où sont consignées, pour chaque projet du programme :

- les bases historiques du projet et les étapes de son élaboration ;
- la situation actuelle du dossier, notamment en ce qui concerne les problèmes de fond énumérés ci-dessus ;
- les actions qui doivent être engagées pour conduire le projet jusqu'au stade du financement, et l'esquisse d'un calendrier.

Ce rapport n'a pas été joint au présent dossier pour ne pas l'alourdir. Néanmoins il fait partie de la documentation du Conseil et est tenu à disposition des délégations. Un tableau schématisant l'état d'avancement du programme figure en dernière page du présent document. Bien que ce schéma ne fournisse que des indications grossières, il permet néanmoins de dégager certaines conclusions opérationnelles.

2.1.1. Un bon nombre de projets (la moitié) sont dans un état de préparation satisfaisant et posent peu ou pas de problèmes de fond. Ils pourront en conséquence être présentés courant 1981 au FED.

2.1.2. Un nombre moins important de projets (huit) sont peu ou pas du tout élaborés, ou posent des problèmes de fond dont la résolution ne peut se faire rapidement. Ces projets pourraient être présentés en 1982.

2.1.3. Enfin deux projets stratégiquement très importants sont dans une situation particulière. Le premier (stock de sécurité) a atteint un degré d'élaboration avancé, mais pose d'importants problèmes de fond, notamment en ce qui concerne les conditions posées pour sa réussite.

Le second (élaboration des politiques céréalières dans les Etats Membres) est aussi très important, et sa réalisation est, selon le dossier "stock de sécurité", une des conditions de la réussite de ce dernier projet. Cependant le degré d'élaboration de ce second dossier est pratiquement nul.

2.2. - Première prise de contact, sur l'ensemble du programme avec des représentants de la C.C.E. (Commission des Communautés Européennes)

Cette prise de contact avait pour buts :

- de procéder à un échange d'informations sur les différentes possibilités et modalités de financement de la C.C.E. d'une part, sur les objectifs et le programme du CILSS d'autre part ;
- de procéder à un premier examen en commun des projets du programme ;
- de se mettre d'accord sur un programme de travail permettant au CILSS d'utiliser au mieux les ressources disponibles à la C.C.E. pour le financement de son programme.

La rencontre a eu lieu du 8 au 11 Décembre au Siège du CILSS à Ouagadougou. Son compte rendu fait partie de la documentation du Conseil et est tenu à disposition des délégations. Les principaux résultats sont les suivants.

- 2.2.1. Les principaux objectifs du CILSS concernant l'autosuffisance alimentaire, le maintien de l'équilibre écologique et la maîtrise de l'eau ont été aussireconnus comme prioritaires par les principales instances de la Communauté Européenne.
- 2.2.2. - Le CILSS a été informé que le FED n'est pas le seul instrument de financement de la C.C.E., et que, selon la nature de chaque projet, d'autres outils peuvent être mobilisés, augmentant ainsi les chances de financement du programme. (Exemple : le projet stock de sécurité dont le financement ne pourra être trouvé sur le FED, mais sur les fonds d'aide alimentaire).
- 2.2.3. - Le CILSS a aussi été informé que, contrairement aux programmes nationaux dont l'enveloppe est négociée globalement pour l'ensemble de la période, la programmation des projets régionaux se ferait annuellement (dans le but de ne pas geler inutilement des fonds pour le financement des projets insuffisamment élaborés).

2.2.4. - Au cours de l'examen des 22 projets, certains ont été écartés, soit parce que la C.C.E. avait déjà exprimé des réserves dans le passé à leur sujet (projet d'institut des pêches à Mopti) soit parce que la convention de Lomé II interdit tout financement de frais de fonctionnement (cas de certains projets d'appui institutionnel, parmi lesquels le projet d'appui aux Comités Nationaux) soit encore parce que ces projets ne sont pas spécifiquement CILSS et qu'ils alourdisent inutilement notre enveloppe globale (cas du projet de lutte contre les épizooties et du projet EIER). Par ailleurs, le CILSS a ajouté à la liste deux projets régionaux nécessitant un financement urgent et dont les dossiers sont assez avancés.

2.2.5. - Mis à part les projets indiqués ci-dessus, aucun autre projet n'a fait l'objet d'un rejet de principe. L'accent a plutôt été mis sur la nécessité de hâter l'élaboration des dossiers de financement afin de rendre possibles les prises de position sur l'éligibilité des projets et d'autre part de hâter leur arrivée au stade opérationnel. Pour ce faire, un certain nombre de propositions ont été faites concernant le fractionnement de certains dossiers (afin que les volets non élaborés ne retardent pas inutilement le démarrage de ceux qui le sont) et les procédures à mettre en route en vue de la mise en forme finales. On trouvera le détail de ces propositions dans les documents de référence tenus à disposition des délégations au Conseil des Ministres.

### 2.3. - Remaniement du programme à la suite de cette rencontre

A la suite de cette rencontre le programme a été légèrement remanié, par la suppression des 4 projets indiqués en (2.2.4.), la suppression des volets "financement de frais de fonctionnement" des projets d'appui institutionnel, et l'adjonction de deux nouveaux projets qui sont :

- le projet de suivi ou monitoring des ressources naturelles renouvelables ;
- la composante sous-régionale "Bassins du Niger et du Lac Tchad" du Projet lutte intégrée (volet B du programme de protection des végétaux).

On trouvera une description succincte et l'état d'avancement de ces deux projets dans les documents de référence.

Le nouveau programme remanié comporte donc 20 projets dont on trouvera la liste en dernière page du présent document.

### III - PROPOSITIONS POUR LA POURSUITE DU PROCESSUS

Compte tenu de ce qui vient d'être dit sur l'état d'avancement du programme et des informations fournies par la C.C.E., quatre actions complémentaires les unes des autres doivent être engagées en 1981 dans le but de faire progresser l'ensemble du programme vers le stade opérationnel :

- 1 - Une rencontre entre les plus hautes autorités du CILSS et de la C.C.E. pourrait avoir lieu à Bruxelles dans le courant du premier trimestre 1981. Les buts de cette rencontre seraient une première prise de contact entre ces hauts responsables (Ministre Coordonnateur et Secrétaire Exécutif d'une part, Commissaire au Développement de l'autre), un exposé par les premiers de la stratégie du CILSS et des grandes lignes du programme, en insistant sur les convergences entre la C.C.E. et le CILSS. Au terme de cette rencontre; les responsables du CILSS pourraient annoncer la prochaine arrivée à Bruxelles d'une première tranche de projets qui serait en fait la tranche 1981 du programme. Il est hautement souhaitable que cette tranche puisse inclure les grands projets céréaliers prioritaires.
- 2 - Pour que ces derniers projets puissent être présentés courant 1981 il faut que le Secrétariat Exécutif et les Etats Membres considèrent comme prioritaire la mise au point des politiques cérésières (et des stratégies alimentaires) qui est l'une des conditions de réussite du projet de stock de sécurité.
- 3 - La troisième action est la mise en forme définitive et la transmission à la C.C.E. via les deux délégations de Bamako et de Ouagadougou d'une première tranche du programme qui, outre les deux projets (1)
  - Stock de sécurité
  - Elaboration des stratégies alimentaires,

---

(1) Projets à mettre au point par le Secrétariat Exécutif et à transmettre vis la Délégation FED de OUAGA.

comprendra les projets suivants :

N°	TITRE DU PROJET	organisme responsable de la mise au point	Délégation FED pour laquelle doit transiter le projet.
4	Exp. sur le blé	S.Exec./INSAH	BAMAKO
5	Systèmes de prod. cult. irriguées	INSAH	BAMAKO
7	Formation protection végétaux	INSAH	BAMAKO
10	Pathologies petits ruminants	INSAH	BAMAKO
11	Formation am. past. intégré	INSAH	BAMAKO
14	Cons. sols DRS/CES	Sec.Exec.	OUAGA
16	Appui instit. INSAH	INSAH	BAMAKO
17	Appui instit. Secrétariat Exécutif	Sec. Exec.	OUAGA
19	Monitoring	Sec. Exec.	OUAGA
20	Lutte intégrée Bassin Niger	INSAH/S.Ex.	OUAGA

4 - La dernière action consistera dans la poursuite de la mise au point de la 2<sup>e</sup> tranche du programme afin que celle-ci puisse être présentée courant 1982. Il s'agit des projets suivants :

N°	TITRE DU PROJET	Organisme responsable de la mise au point	Délégation FED par laquelle doit transiter le projet
2	Promotion des Céréales tradit.	Sec.Exec.	OUAGA
3	Mil, Sorgho, Niébé 2 <sup>e</sup> phase	INSAH	BAMAKO
4	Systèmes prod. cult. pluviales	INSAH	BAMAKO
9	Restaur. pât sah. par trav. sol.	S. Exec.	OUAGA
12	Com. Prod. pêche maritime	S. Exec.	OUAGA
13	Aménagement R. NR	S. Exec.	OUAGA
15	Diagnostic permanent 2 <sup>e</sup> phase	INSAH	BAMAKO
18	Coord. amenag. Bassins	S. Exec.	OUAGA

## PROGRAMMATION DES PROJETS REGIONAUX CILSS POUR LE Vè FED

## ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN DECEMBRE 1980

N° d'Ord.		Titres abrégés des projets	Problèmes de fond			Degré d'élaboration		
anc.	nouv.		aucun	légers	importants	faible ou nul	moyen	avancé
1	1	Appui élab. polit. cerealière	x			x		
2	2	Prom. céréales Trad. (MARCOMER)	x			x		
3	3	Mil Sorgho Niébé 2è phase			x		x	
4	4	Expérimentation blé	x				x	
5	5	Systèmes prod. cult. irrigués		x(1)			x(1)	
6	6	Systèmes prod. cult. pluv.	x			x		
7	7	Form. protect. végétaux		x				x
8	8	Stock Sécurité			x			x
10	9	Restaur. pât. trav. sol		x			x	
11	10	Rech. patho. petits rum.	x				x	
12	11	Form. am. past. intégré		x			x	
13	12	Comm. produits pêche Mme		x		x		
15	13	Aménagement RFR			x			x
16	14	Conservation sols DRS/CES		x			x	
18	15	Instrum. Diagnostic 2è phase		x			x	
19	16	Appui Institut Sahel	x					x
20	17	Appui Secret. Exécutif	x					x
21	18	Coordin. Amenag. Bassins	x			x		
22		Appui Comités nationaux	x				x	
	19	Monitoring Ress. naturelles		x				x
	20	Lutte intégr. Bass. NIGER TCHAD		x				x

Problèmes de fonds : Problèmes de cohérence avec la stratégie du CILSS, avec les politiques nationales, avec d'autres projets ou programmes (duplications, complémentarités) ou problèmes de cohérence interne.

(1) Indications portées compte non tenu du récent dossier final.